



Strasbourg, le 8 mars 2011

CDL-EL-OJ(2011)001ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

36^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 24 mars 2011 à 10h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Communication du Secrétariat

- Le Secrétariat informera le Conseil des activités récentes en Géorgie et en Moldova, ainsi que sur la préparation de la 8e Conférence européenne des administrations électorales, Vienne, 12 – 13 mai 2011.

3. Droits électoraux des citoyens handicapés

Le Conseil des élections démocratiques, lors de sa 34^e réunion, et la Commission de Venise, à sa 84^e session plénière (octobre 2010), ont adopté une Déclaration sur la participation aux élections des personnes handicapées ([CDL-AD\(2010\)036](#)). Comme le Comité d'experts sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique (CAHPAH-PPL) a demandé de reconsidérer un amendement ([Opinion CAHPAH-PPL.doc](#)), ce point est soumis à nouveau au Conseil.

M. Mifsud Bonnici informera le Conseil de l'avancement des travaux sur le rapport sur les droits électoraux des citoyens handicapés demandé par l'Assemblée parlementaire.

4. Vote à l'étranger

Lors de sa dernière réunion, le Conseil des élections démocratiques a examiné un premier projet de rapport sur le vote à l'étranger ([CDL-EL\(2010\)032](#)). Il a demandé au secrétariat d'amender ce projet à la lumière des commentaires présentés par les membres, en prenant en considération les propositions d'amendements du représentant de la Commission européenne. Un rapport révisé ([CDL-EL\(2010\)032rev](#)) a été préparé en ce sens. Le Conseil est invité à en adopter les lignes générales afin qu'un texte final soit soumis pour adoption à la session de juin.

5. Financement des campagnes électorales

Suite à la demande de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire, le Conseil est invité à se prononcer sur la nécessité d'un Code de bonne conduite en matière de financement des campagnes électorales (voir le document [CDL\(2011\)012](#), préparé sur la base des observations de M. Esanu).

6. Serbie

A la demande du Président du Parlement de la Serbie, le Conseil est invité à examiner la révision de la législation électorale relative aux démissions en blanc et à l'attribution des sièges ([CDL\(2011\)013](#) ; voir [CDL-REF\(2011\)010](#)).

7. « L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Le secrétariat informera le Conseil de la coopération avec « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

8. Glossaire électoral

Un projet de glossaire électoral révisé a été préparé par le secrétariat en coopération avec les services de la traduction du Conseil de l'Europe. Il est soumis au Conseil pour adoption ([CDL-EL\(2011\)001](#)).

9. Coopération avec l'Afrique du Nord

Le secrétariat informera le Conseil de la coopération de la Commission de Venise avec l'Afrique du Nord, et notamment de son implication dans la révision de la législation électorale tunisienne.

10. Autres développements et activités futures

Le Conseil devrait être amené à se prononcer lors d'une de ses prochaines réunions sur :

- Un avis sur la réforme du droit électoral de l'Arménie ;
- Un avis sur le nouveau code électoral de la Bulgarie ;
- Une étude sur l'abus des ressources administratives.

Les membres sont invités à faire des propositions d'activités futures.

11. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future. Les avis relatifs à l'Arménie et à la Bulgarie devraient être rédigés conjointement avec l'OSCE/BIDDH.

12. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion le jeudi 16 juin 2011 à 10 h.